

**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers du BTP: Génie civil et construction Parcours Gestion de travaux et encadrement de chantier (GTEC)	L3	David DUVAL *Laurence OMS	PR MCF	david.duval@univ-perp.fr laurence.oms@univ-perp.fr	Noémie JEREZ Vincent NICOL Laurence OMS	Professionnel Professionnel MCF
LICENCE PRO Métiers du BTP: Génie civil et construction Parcours Gestion de travaux Méthodes et Innovations numériques (GTMIN)	L3	David DUVAL *Laurence OMS	PR MCF	david.duval@univ-perp.fr laurence.oms@univ-perp.fr	Noémie JEREZ Vincent NICOL Laurence OMS	Professionnel Professionnel MCF
LICENCE PRO Métiers du BTP: Génie civil et construction Parcours 3D Travaux Études Méthodes (3D TEM)	L3	David DUVAL *Laurence OMS	PR MCF	david.duval@univ-perp.fr laurence.oms@univ-perp.fr	Noémie JEREZ Vincent NICOL Laurence OMS	Professionnel Professionnel MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'IUT ou de l'Institut,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant*			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers du BTP : travaux publics Parcours Adjoint technique des entreprises de travaux publics et/ou bureau d'études (ATPBE)	L3	David DUVAL *Maxime ESTABEN	PR MCF	david.duval@univ-perp.fr estaben@univ-perp.fr	Maxime ESTABEN Eric MARCHISONE Florent GIANORDOLI	MCF Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'IUT ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant*			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance		David DUVAL Tiphaine ROMBAUTS-CHABROL	PR MCF	david.duval@univ-perp.fr tiphaine.rombautschabrol@univ-perp.fr	Carole BLANCHARD (chef de département GB) Céline DOLLE-FABRE (chef de département GIM) Delphine BAGNOULS (chef de département GEA) Guillaume CARROUET (chef de département MLT) Mélanie ROGERS (chef de département CJ) Jean-Michel CAZELLES (chef de département GCGP) Isabelle UFARTE (chef de département SD) Laurent AYRAL (chef de département TC)	PR PRCE PRCE MCF PRCE PRAG PRCE PRCE
					Christophe RIONDET (GB) Marine GRISENTI (GIM) Marion PODESTA (GEA) Sophie MASSON (MLT) Nadine PINATEL (CJ) Oliver CASTEL (GCGP) Thierry SPINOSA (SD) Philippe JEANJEAN (TC)	MCF MCF MCF PR PRAG PRCE PRAG
					Christelle SANTANACH (GEA, TC) Suppléante : Claire BLASCO (GEA, TC)	Professionnel
					Eric CABAILLE (MLT, GB) Suppléant : Pascal GARCIA (MLT, GB)	Professionnel
					Évelyne ABBE (CJ, GIM, GCGP) Suppléant : Jean-René MAVOUNGOU (CJ, GIM, GCGP)	Professionnel
					Alain CHOMEL (SD) Suppléant : Fanda AOULADOMAR (SD)	Professionnel
						Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

